



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2022-264

PUBLIÉ LE 19 OCTOBRE 2022

Sommaire

DDT Hautes-Pyrenees / DIR

65-2022-10-11-00004 - Décision de Monsieur Sylvain Rousset, directeur départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées, donnant délégation de signature à ses collaborateurs (2 pages)

Page 3

DDT Hautes-Pyrenees

65-2022-10-11-00004

Décision de Monsieur Sylvain Rousset, directeur
départemental des Territoires des
Hautes-Pyrénées, donnant délégation de
signature à ses collaborateurs



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

numéro d'ordre :

Service Aménagement, Construction, Logement

DECISION

**de M. Sylvain ROUSSET, directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées,
donnant délégation de signature à ses collaborateurs**

le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées,

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 23 mars 2021 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, en qualité de directeur Départemental des Territoires des Hautes-Pyrénées, à compter du 19 avril 2021 ;

VU l'article L 331-19 du code de l'urbanisme ;

VU l'article L 524-8 du code du patrimoine ;

SUR proposition du chef du service aménagement, construction, logement ;

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature est consentie à :

- Mme Isabelle SENDRANE, Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice Départementale adjointe des Territoires des Hautes-Pyrénées,
- M. Pascal HAURINE, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du service aménagement, construction, logement,
- M. Xavier ROGER, Ingénieur des travaux publics de l'État, chef adjoint du service aménagement, construction, logement,

Tél : 05 62 56 65 65
Mél : ddt@hautes-pyrenees.gouv.fr
3 rue Lordat – BP 1349 – 65013 TARBES

- M. Robin HOUSSAYE, Attaché d'administration de l'État, chef adjoint du service aménagement, construction, logement,

à effet de signer tous les actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement en matière de taxe d'aménagement dont les autorisations de construire constituent le fait générateur.

Article 2 : Délégation de signature est consentie à :

- Mme Nathalie PELANNE, Attachée d'administration de l'État, cheffe du Pôle ADS-Bâtiment,

- Mme Claudine LACABANNE, Attachée d'administration de l'État, cheffe adjointe du Pôle ADS-Bâtiment,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes PELANNE et LACABANNE, la délégation consentie sera exercée par M. Christophe DARTIGEAS, secrétaire d'administration et de contrôle de classe exceptionnelle, responsable du bureau fiscalité de l'aménagement.

à effet de signer tous les actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement en matière de taxe d'aménagement, dont les autorisations de construire constituent le fait générateur.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Hautes-Pyrénées.

Fait à TARBES, le 11/10/2022

le directeur Départemental des Territoires
des Hautes-Pyrénées,



Sylvain Rousset